



CHAPITRE 4

**“Je soutiens directement
l’agriculture durable”**

Tout comme la collectivité achète parfois les murs voire le fonds de commerce pour favoriser le commerce local, de plus en plus de collectivités ont mené des projets pour aider des agriculteurs à s’installer ou à vendre en direct sur leur territoire.

Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'agriculture durable

➤ Mettre à disposition des terres communales

- ▶ 35 • Breteil (3 509 habitants) : des réserves foncières mises à disposition d'un maraîcher biologique
- ▶ 35 • Saint-Georges-de-Reintembault (1 639 habitants) : l'achat d'une ferme pour installer du maraîchage biologique

FOCUS SUR... Terre de Liens, aux côtés des collectivités



➤ S'associer aux démarches citoyennes de soutien à l'agriculture durable

- ▶ 22 • Trémargat (202 habitants) : le soutien d'une SCI destinée à acheter des terres agricoles



➤ Créer un magasin paysan

- ▶ 29 • Pleyber-Christ (3 208 habitants) : une épicerie collaborative rassemblant producteurs et consommateurs

FOCUS SUR... Une charte pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels



2 projets à la loupe



Soutenir l'agriculture biologique sur le territoire

35 • CC du Val d'Ille
(19 963 habitants)

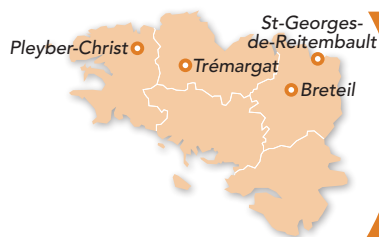
Depuis 2008, trois fermes en agriculture biologique représentant sept emplois, ont été installées sur le territoire du Val d'Ille, grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier. ■



Avec le magasin « Au fil des saisons », le bio fait son entrée dans le bourg !

44 • Bouvron (3 001 habitants)

Grâce au soutien de la commune, le magasin paysan relève le pari de répondre à diverses attentes : commerce de proximité, lien direct entre le champ et l'assiette, alimentation de qualité et produite localement. ■



Quelques pistes pour favoriser le développement ou le maintien de l'agriculture durable

➤ Mettre à disposition des terres communales

► 35 • Breteil (3 509 habitants) : des réserves foncières mises à disposition d'un maraîcher biologique

La commune de Breteil a acquis en 1998, au titre de réserve foncière, environ 25 ha d'une ancienne ferme, à 1 km du bourg. Très accessible par les chemins de randonnée et une piste cyclable, c'est un lieu de balade apprécié. Sous l'action de la municipalité, le site s'est progressivement doté de jardins familiaux, d'une installation de petit éolien et d'un verger conservatoire, avec une gestion des espaces bordant la ferme par de l'éco-pâturage. Les terres, elles, sont louées à des agriculteurs en compensation de foncier consommé pour les lotissements. En 2013, la commune a ainsi dégagé 1,8 hectare pour appuyer une installation de maraîchage biologique d'un habitant de Breteil en reconversion professionnelle. Après une formation de maraîcher bio, cet ancien salarié de l'automobile était en recherche de terres pour assoir son activité et répondre à une demande croissante. « Si le statut de réserve foncière confère au site un caractère précaire, celui-ci a une vocation qui s'affirme et se construit avec les acteurs, autour de l'agriculture, la détente et la nature » indique Roland Gicquel, adjoint. Une telle acquisition reste exceptionnelle ; la commune fait du renouvellement urbain une priorité pour conserver un bourg attractif. ■



© Breteil

■ **Contact** : Roland Gicquel, adjoint / Tél. mairie : 02 99 06 01 01 / mairie@breteil.fr

► 35 • Saint-Georges-de-Reintembault (1 639 habitants) : l'achat d'une ferme pour installer du maraîchage biologique



© Millefeuilles

Ceinturé de zones humides, Saint-Georges-de-Reintembault est également proche d'un bassin versant sensible ; « la commune est en zéro phyto depuis 1998 » rappelle Marie-Claire Boucher, maire. En 2009, la commune acquiert une petite exploitation agricole en fin d'activité constituée d'une maison, d'un hangar et de 1,8 ha de foncier. « Nous étions allés voir le film "nos enfants nous accuseront" avec le maire », témoigne Mme Boucher, adjointe à l'époque. « Cela nous avait conforté dans l'idée d'agir tant sur l'approvisionnement de la cantine que sur le fait d'aider à installer de l'agriculture bio, peu présente sur le territoire ». Pour éviter toute pollution de l'eau, le bail rural signé précise que les terres devront être cultivées en agriculture biologique. « Nous cultivons une grande diversité de

légumes et de plantes aromatiques, dans une logique de permaculture. Nous avons également planté 200 arbres fruitiers et petits fruits et planterons le double l'année prochaine » explique Christophe Le Gall, installé depuis 2012 avec sa compagne et leurs deux enfants. En parallèle, « la commune fait tous les liens possibles pour soutenir l'activité des maraîchers » indique le maire, citant le marché de la cantine scolaire ou les visites de l'école dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'alimentation. La municipalité autorise également les maraîchers à faire de la cueillette sur les terres communales. « Cela nous permet de proposer des plantes sauvages à un restaurant gastronomique du secteur » confirme Christophe Le Gall. ■

■ **Contact** : Marie-Claire Boucher, maire / Tél. mairie : 02 99 97 01 13 / contact@stgeorgesrlt.org

Terre de Liens, aux côtés des collectivités

Planifier, anticiper, réaliser de la veille foncière, intervenir, acheter, gérer... Agir sur le foncier agricole n'est pas toujours chose facile pour une collectivité. Terre de Liens a engagé un travail depuis plusieurs années sur ces questions et diffuse le guide pratique à destination des élus : « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales ». En Bretagne et Loire-Atlantique, l'association propose aux collectivités un accompagnement personnalisé autour de la préservation du foncier agricole mais aussi de l'installation agricole. ■

■ **Pour en savoir plus** : bretagne@terredeliens.org / Tél. 02 99 77 36 71
en Loire-Atlantique : pdl@terredeliens.fr / Tél. : 06 61 45 49 88



➤ S'associer aux démarches citoyennes de soutien à l'agriculture durable

► 22 • Trémargat (202 habitants) : le soutien d'une SCI destinée à acheter des terres agricoles



© SCI Trémargat

Que faire pour permettre à des agriculteurs peu fortunés de développer leur projet en agriculture durable sur la commune ? Une société civile immobilière (SCI) achetant les terres transmissibles et les mettant en location sous condition d'un bail environnemental : c'est la réponse qui a été imaginée par une dizaine d'habitants de la commune de Trémargat. Engagée symboliquement par l'achat d'une part sociale lors de sa création, la commune a délibéré deux mois plus tard pour apporter un soutien de 10 000 euros supplémentaires au projet. « La forme juridique de ce nouvel apport reste à concrétiser car, en principe, une commune ne peut entrer au capital d'une SCI » explique Eric Hamon, gérant. La démarche est en tout cas totalement assumée par les élus car « l'activité agricole est la base de la vie sociale, ici » explique Eric Bréhin, adjoint. Créée en 2013, la SCI a financé un premier projet en 2014 en réunissant une centaine d'associés (habitants, agriculteurs, associations communales...) et acheté une vingtaine d'hectares de terres d'un agriculteur partant à la retraite.

Montant : 6 600 euros, dont une part a été financée par emprunt. Les terres ont permis de conforter l'activité agricole d'un couple d'éleveurs biologiques récemment installés sur la commune, qui ne disposait que de 10 ha de pâturage pour ses brebis et ses vaches allaitantes et n'avait pas les moyens d'en acquérir plus. ■

■ **Contact** : Eric Bréhin, adjoint / Tél. mairie : 02 96 36 55 07 / mairie.tremargat@wanadoo.fr

➤ Créer un magasin paysan

► 29 • Pleyber-Christ (3 208 habitants) : une épicerie collaborative rassemblant producteurs et consommateurs

En 2008, dans le cadre d'un projet global de réaménagement, la municipalité fait l'acquisition d'une friche industrielle « les vins Guevel », ancienne usine d'embouteillage, ainsi que d'un hangar, tous deux localisés en cœur de bourg. Dans le même temps, suite au départ du Super U en périphérie, la municipalité sollicite des producteurs locaux pour développer un projet d'épicerie en cœur de bourg. Quatre d'entre eux se montrent intéressés. Ils choisissent le nom « ELOCOP », pour Epicerie LOcale et COLlaborative de Pleyber et un futur statut de SCIC pour donner une dimension collective au projet. « Nous voulons que les producteurs et les clients s'impliquent dans la vie du magasin, qu'il s'approprient le projet » confie Eddie Hameury, paysan et conseiller municipal. Début 2015, les agriculteurs lançaient un financement à travers une plateforme collaborative et recueillaient ainsi 20 000 euros provenant de plus de 110 participants. Aujourd'hui, les acteurs du projet s'orientent vers un bail pour le hangar proposé par la mairie, juste à côté du nouvel « espace Guevel », qui comportera 1 100 m² de surfaces commerciales en pied d'immeuble et 47 logements collectifs et individuels. A terme, en plus du soutien aux productions agricoles, le magasin embauchera une personne à mi-temps. « Elocop est un projet qui va redynamiser le cœur de bourg par l'offre de produits locaux qu'elle va apporter pour l'ensemble du territoire morlaisien » soutient Thierry Piriou, maire, dont la municipalité a financé l'étude de marché, portée par la Chambre d'Agriculture. ■



© Elocop

■ **Contact** : Joël Huet, adjoint / Tél. mairie : 02 98 78 41 67 / pleyber.christ-mairie@wanadoo.fr

Une charte pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels

Fin 2014, 135 signataires se sont engagés à adopter les principes et orientations de la charte régionale pour une gestion économe du foncier en Bretagne.

Parmi eux, on compte 84 communes et 17 EPCI dont Allaire, Bréteil, La Chapelle-Thouarault, Josselin, Lanmeur, Lanvallay, Loperhet, Messac, Mordelles, Penvenan, Saint-Gilles, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Nic, Séné et la Communauté de Communes du Val d'Ille, adhérents à BRUDED. ■

■ **Pour en savoir plus** : DREAL Bretagne, service Climat Energie Aménagement Logement
Tél. 02 99 33 42 63 / sceal.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr



Acheter et mettre à disposition des terres intercommunales

► Communauté de communes du Val d'Ille (35)

Soutenir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire

Depuis 2008, 3 fermes en agriculture biologique, représentant 7 emplois, ont été installées sur le territoire du val d'Ille, grâce à une implication de la communauté de communes sur la transmission du foncier.

Le Val d'Ille accompagne depuis plusieurs années les mutations des pratiques agricoles. Objectifs : maîtriser la répartition et préserver les terres à vocation agricole mais également valoriser le potentiel économique que représente l'agriculture. Côté préservation des terres agricoles, le nouveau programme local de l'habitat (2014-2020) a clairement intégré la volonté de définir « un urbanisme plus économe en espace et plus vertueux sur le plan de l'énergie et des déplacements ».

↗ Une convention avec la SAFER

Côté valorisation du potentiel agricole, la communauté de communes a développé des actions pour favoriser le maintien et la création de nouveaux sièges d'exploitations agricoles biologiques : « notre objectif est d'aider des agriculteurs déjà en agriculture biologique ou en conversion à s'installer sur le territoire du Val d'Ille » confirme Jean Le Gall, Vice-Président délégué à l'agriculture et aux circuits courts. Une volonté traduite par la signature d'une Convention de partenariat avec la Safer de Bretagne (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) : elle permet d'effectuer une veille foncière, elle-même coordonnée avec les dispositifs de portage foncier du Conseil général 35 (projets agri-ruraux innovants), et de la Région Bretagne.



La ferme-brasserie Drao à Melesse s'est installée grâce à l'implication de la collectivité

↗ Être réactif lors de la vente

L'information sur la vente de fonds agricoles est identifiée par la SAFER de deux manières :

- **par le biais d'une notification** (cas le plus courant) : le vendeur de terres dit « cédant » a déjà trouvé un repreneur. Le notaire chargé de l'opération doit obligatoirement notifier la vente à la SAFER pour permettre aux acteurs signataires d'une convention d'examiner l'intérêt à se manifester
- **par le biais d'une publicité** (cas le moins courant) : le cédant n'a pas trouvé ou pas souhaité vendre directement à un repreneur. Il avertit alors la SAFER de la vente et celle-ci procède à une publicité qui paraît dans un journal d'annonces légales, accessibles à tous.

Concrètement, « dès lors qu'une information officielle de vente sur

Une mise à disposition de réserves foncières



C. Allain ©

Plusieurs réserves foncières, bassins tampons et parcelles de zones d'activités en attente de vente ont été confiés, via une convention ou un prêt à usage, à Matthieu Pirès, éleveur de mouton bio de la ferme de Milgoule à Nouvoitou (35). Celui-ci pratique l'éco-pâturage. Sur les 6 000 m² qui entourent le Pôle communautaire, la communauté de communes a fait certifier la terre en bio pour un coût de 130 euros. Un soutien à l'activité de l'éleveur. ■

le territoire du val d'Ille est publiée, la SAFER nous prévient en nous transmettant une fiche détaillée du bien » explique Chrystelle Ménard, chargée de mission économie et agriculture du Val d'Ille. Dès lors, la Communauté de communes doit se positionner sur son intérêt pour une acquisition des terres. Celle-ci peut se faire soit via le dispositif de portage foncier du CG35 soit par l'acquisition directe de la communauté de communes. Mais le temps est compté : 15 jours entre la date de publication ou de notification et la vente.

Un premier échange entre le Vice-Président à l'agriculture et la chargée de mission permet de s'entendre sur un avis de principe. Si il est favorable, une position est soumise au Bureau communautaire qui se tient une fois par semaine. « Mais le plus important pour nous est que l'activité soit viable » insiste Jean Le Gall.

Si le Bureau confirme la position initiale, une mise en réserve est demandée à la SAFER via le conseil général d'Ille et Vilaine. « Celle-ci ne nous est pas forcément accordée. Le dossier et notre position sont soumis au comité technique de la SAFER puis validés en conseil d'administration » tempère Chrystelle Ménard.

“

Le grenelle de l'environnement a établi des objectifs de 20% de bio à l'horizon 2020. Le minimum c'est que la terre déjà en bio le reste. Mais notre objectif est surtout d'augmenter le nombre d'exploitations sur notre territoire

”



Philippe Chevrel,
Président

➤ Une mise en réserve pour laisser le temps

Une fois les terres mises en réserve par la SAFER, les frais étant intégralement pris en charge par la Région et le Département, une fiche descriptive du fonds agricole est transmise à différents partenaires : chambre d'agriculture, FDCIVAM, ODASEA, Agrobio 35... Ceux-ci la soumettent alors à d'éventuels porteurs de projets, qui auront 2 à 3 mois pour déposer un dossier présentant un projet global au CG35 et maximum 2 ans pour finaliser le projet. La qualité des projets est appréciée selon les thèmes du développement durable : écologie, viabilité, social, économie, territoire...

➤ Bilan et nouvelles perspectives

Depuis 2008 (mais réellement depuis 2010), l'action foncière de la Communauté de communes a permis d'installer 7 exploitants, dont un GAEC à 3, soit 3 fermes sur plus de vingt hectares. Sur ces trois biens :

- un a été directement acquis par la collectivité et fait l'objet d'un bail rural environnemental. « L'exploitant s'était directement adressé à nous pour que l'on achète son bien »
- les deux autres ont fait l'objet d'un portage foncier du conseil général d'Ille et Vilaine, en lien avec la Région et ont donc bénéficié d'un avis positif de la SAFER.

« Notre objectif pour ce nouveau mandat serait d'installer 6 agriculteurs bio supplémentaires » indique Jean Le Gall.

Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples. Un des dossiers récents concernait la vente de 25 hectares déjà cultivés en bio. La collectivité s'est positionnée pour que les terres gardent la même affectation, arguant que la conversion des terres, 10 ans auparavant, avait bénéficié de subventions européennes, régionales et départementales. Seuls 11 ha ont pu garder leur affectation en bio. « Sans notre action, le bénéfice de la certification bio aurait été perdu » indique Chrystelle Ménard. ■



Jean Le Gall, Vice-Président et Chrystelle Ménard, chargée de mission économie et agriculture, qui animent la politique agricole du Val d'Ille.

CONTACTS :

Jean Le Gall, Vice-Président / Tél. : 02 99 69 86 88 / chrystelle.menard@valdille.fr



Créer un magasin paysan

► Bouvron (44)

Avec le magasin paysan "Au fil des saisons", le bio fait son entrée dans le centre-bourg !

Grâce au soutien de la commune, le magasin paysan "Au fil des saisons" relève le pari de répondre simultanément à des attentes diverses et complémentaires : commerce de proximité, lien direct entre le champ et l'assiette, alimentation de qualité et produite localement.

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale de Bouvron a souhaité redynamiser le centre bourg et soutenir les commerces, source d'emploi local et de lien social.

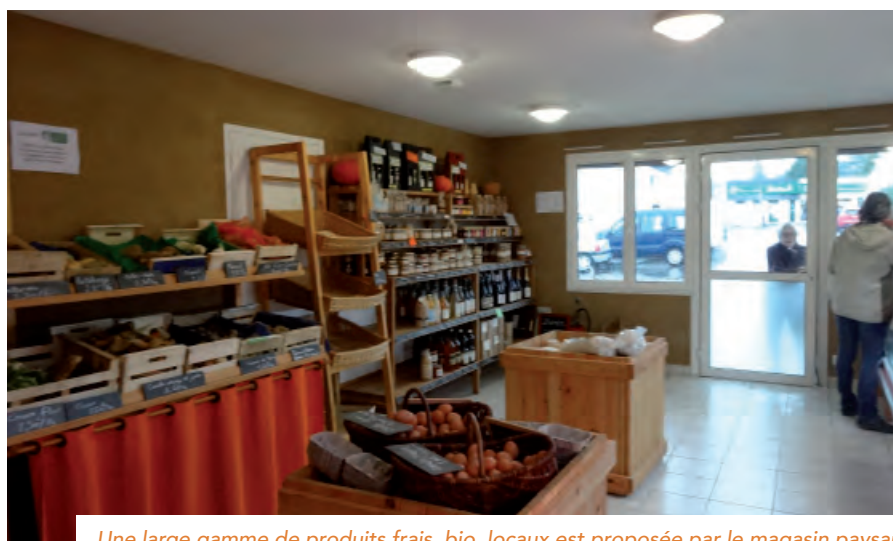
➤ Les objectifs : soutenir le dynamisme du bourg et l'économie locale

Selon le maire Marcel Verger, il s'agit de « redonner du dynamisme à notre centre, lieu de vie où l'on peut discuter, rêver, se restaurer, acheter... et en faire un vrai 'carrefour citoyen' ». Les élus imaginent leur bourg « avec des logements à l'étage, et en rez-de-chaussée des activités économiques, des commerces, des lieux d'échanges ».

Dès 2008, la réflexion a été engagée avec les habitants sur le devenir de la place centrale avec un urbaniste sociologue. En parallèle, la commune a pris la décision innovante d'acquérir un ancien bâtiment, initialement pour en faire une « pépinière » de jeunes pousses d'entreprises.

Cette démarche a incité un groupement de producteurs locaux à solliciter la commune afin de pouvoir également bénéficier d'un local pour un démarrage d'activité. Les cinq producteurs implantés à Bouvron ou à proximité, et qui proposaient leurs produits en vente directe à la ferme, souhaitaient se rapprocher du bourg afin de s'ouvrir à d'autres publics.

Cette sollicitation était particuliè-



Une large gamme de produits frais, bio, locaux est proposée par le magasin paysan

rement en phase avec la politique du Conseil Municipal et la mise en route de l'Agenda 21, dont l'un des objectifs visait à produire local avec des circuits courts et si possible bio. La mairie a donc décidé de donner un coup de pouce aux producteurs en mettant à leur disposition le local inoccupé de l'ancien presbytère, d'une surface de 71 m², en accord avec la Paroisse.

➤ Le montage du projet

La commune a mis en place une convention d'occupation précaire et a accordé un an de loyer gratuit aux producteurs pour les aider à lancer leur activité. À l'issue de cette première année au cours de laquelle le magasin s'est bien développé, le paiement d'un loyer de 450 € mensuels, correspondant aux loyers pratiqués sur la commune, a été convenu.

Une cantine 100% bio et locale !

Depuis 2008, le restaurant scolaire est passé au 100% bio et local. C'est l'association "Les Petits Palais" qui gère le restaurant et cuisine les 240 repas quotidiens. Elle emploie 6 salariés : 1 cuisinier à temps plein, 1 agent polyvalent à 85% et 3 salariés à temps partiel pour le service. Tout est confectionné sur place, sans boîtes, surgelés ni plats préparés. La cantine est approvisionnée par les commerces et paysans bio locaux (légumes, pains, produits laitiers...) et la Biocoop pour les compléments en produits frais et secs. Pour la viande, la commune s'appuie sur l'atelier de découpe coopératif « La Terre à l'Assiette » qui regroupe des éleveurs locaux en production bio ou durable. ■

De leur côté, les producteurs avaient monté un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), structure qui permet l'achat et la vente directe des produits sans passer par un intermédiaire. Ils ont par ailleurs réalisé quelques travaux en préalable à l'ouverture du magasin : abattage d'une cloison, électricité, peinture, réalisation d'un enduit terre... Et en septembre 2010, le magasin paysan "Au fil des saisons" a ouvert ses portes au coeur du bourg, derrière la mairie et en face de l'église.

➤ Des produits bio et locaux

Viande, fruits et légumes, fromage de chèvre, de vache, oeufs, pain... Au magasin "Au fil des saisons" les produits frais, fermiers, locaux et biologiques sont mis à l'honneur.

« Nous souhaitons proposer nos produits aux habitants près de chez nous, avec une dimension de service local afin que les gens n'aient pas à se déplacer », précise le producteur Cyril Bouligand. Et on pourrait difficilement faire circuits plus courts ! Les 6 producteurs associés pour la création de ce magasin sont installés à Bouvron, Fay de Bretagne et Campbon ; au maximum les produits auront donc parcouru 10 km pour arriver au magasin !



Le magasin est ouvert 4 demi-journées par semaine dans le centre-bourg de Bouvron.

“

Nous souhaitons redonner du dynamisme à notre centre, lieu de vie où l'on peut discuter, rêver, se restaurer, acheter... et en faire un vrai 'carrefour citoyen'

”



Marcel Verger, maire

➤ La vente directe, comment ça marche ?

Les producteurs viennent eux-mêmes à tour de rôle tenir le commerce pour vendre leur production et celles des collègues. « L'intérêt de ce magasin c'est de pouvoir vendre les produits des autres et de se regrouper, ce qui représente un gain de temps et de travail » précise Cyril Bouligand.

Cette mutualisation a également contribué à créer du lien entre les producteurs, au travers de leurs réunions régulières visant à organiser l'approvisionnement et le fonctionnement du magasin, ouvert quatre demi-journées par semaine.

Concrètement, il n'y pas d'intermédiaire dans la commercialisation, et le consommateur est donc toujours dans un lien direct avec le producteur. Un moyen de favoriser l'emploi local tout en créant du lien.

➤ Un projet partagé avec la commune et ses habitants

Les producteurs le reconnaissent, l'ouverture d'un magasin paysan suppose un investissement important, par rapport à la vente sur un marché. Néanmoins ce projet collectif permet un réel échange entre les producteurs, mais aussi et surtout avec la commune et ses habitants.

Suite à l'ouverture du magasin, une association est née ; son objectif est de mettre en place des manifestations festives pour redynamiser le bourg et créer des liens entre producteurs et consommateurs. Différentes animations ont ainsi été organisées : installation d'une mini-ferme visitée par les maternelles de la commune, organisation régulière de dégustations

avec échanges sur le métier de producteur et l'agriculture de proximité, animations pour les enfants, randonnée gourmande... Une belle manière de contribuer au vivre ensemble dans le bourg !

➤ Un impact positif pour l'économie locale

Les producteurs sont unanimes : le local paysan leur a permis de pérenniser leur activité et désormais, il est indispensable pour une bonne part des fermes.

Si au départ, les clients y faisaient leurs courses d'appoint, les producteurs ont observé une fidélisation de la clientèle et une hausse du panier moyen.

Aujourd'hui, ce ne sont plus 5, mais 6 producteurs qui sont membres du GIE. Face au succès du magasin, la gamme des produits a été diversifiée. Une vingtaine de producteurs locaux y déposent désormais vins, cidres, jus de fruits, pommes, sel de Guérande, miel, confitures, viandes (boeuf, volailles), galettes de blé noir, terrines, yaourts...

Et l'impact économique va au-delà des fermes. Selon Gérard Dréno, adjoint à la mairie de Bouvron, « le magasin "Au fil des saisons" a largement contribué au dynamisme des commerces dans le bourg ». Il attire en effet des clients d'assez loin, qui désormais « font une halte dans le bourg pour leurs achats quotidiens ».

Au départ fréquenté par une clientèle sensible à l'achat local et aux produits bio, le magasin a par ailleurs progressivement touché un nouveau type de public : les anciens de la commune sont désormais nombreux à pousser la porte du magasin paysan ! ■

CONTACT :

Marcel Verger, maire / Tél. mairie : 02 40 56 32 18 / www.mairie-bouvron.fr